

Aperçu de la déclaration de conformité

Dispositifs médicaux et accessoires

Déclaration de conformité conformément au règlement (UE) 2017/745

Nous déclarons que les dispositifs médicaux de classe 1 ainsi que les accessoires les équipant figurant dans la liste satisfont à toutes les exigences pertinentes du règlement (UE) 2017/745 du Parlement Européen et du Conseil relative aux dispositifs médicaux du 5 avril 2017. FIOR & GENTZ applique le marquage CE sur ses dispositifs.

Les déclarations de conformités relatives aux produits peuvent être fournis sur demande.



Thomas Gast

Associé-gérant